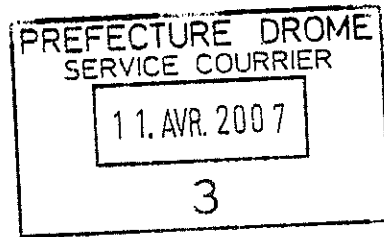


DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE LORIOLE



Plan Local d'Urbanisme

Pièce complémentaire
P.D.I.P.R.

Nombre de Conseillers :

en exercice : 29

Présents : 22

Votants : 25

Procurations : 03

146/1998

OBJET :

Plan départemental des
Itinéraires de Promenade
et de Randonnée
(P.D.I.P.R.)

Certifié exécutoire

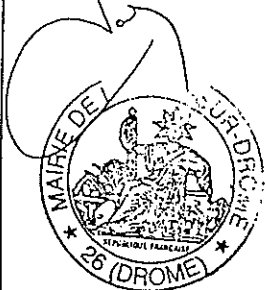
Reçu en Préfecture

le : 19/11/1998

Publié ou Notifié

le : 26/11/1998

Le Maire,



EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an mille neuf cent quatre-vingt dix huit
Le : six novembre à 18 heures 30

Le Conseil municipal de la commune de LORIOL dûment convoqué, s'est réuni en session Ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques LADEGAILLERIE, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 28/10/1998

Présents : Messieurs Jacques LADEGAILLERIE - Claude AURIAS - Daniel DIATCHENKO - Hervé MAES - Joël BERAUD - Philippe POLLIOTTI - Etienne BOUTTIER - Henri ANCE - Jacques ARCHIMBAUD - Christophe COMBOROURE - Marius SABY - René CLOT - Alain PENEL - Daniel SOUBEYRAND - Michel GAY - Christophe GAVARIN -

Mesdames Monique BACQUE - Jacqueline MIRABEL - Rosine FAURE - Aracéli PLANTIER - Lucette RODILLON - Simone FAYOLLE -

S'étaient excusés et avaient donné procuration : Messieurs Robert TEYSSERE - Jean-Marc PEYRET - Roger MASSE -

S'étaient excusés : Messieurs Jean JULIEN - Christophe MARTIN - Raymond REBOULET - Madame Lucie CATHALA -

VU la loi du 83.663 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat et notamment les articles 56, 57.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1111.1 et L 1111.2 sur la libre administration de chaque collectivité et la loi L 224131 portant gestion des biens de la commune.

VU la loi du 22 juillet 1983 qui institue les P.D.I.P.R.,

VU la délibération du 27 juin 1994 par laquelle le Conseil Général de la Drôme a décidé le principe de la mise en place d'un P.D.I.P.R.,

CONSIDERANT le dossier technique intitulé "Charte de la randonnée dans la Drôme" présenté par Monsieur le Président du Conseil Général informant :

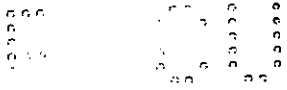
- de la mise en œuvre du P.D.I.P.R. dans la Drôme et des implications juridiques qu'elle entraîne,
- que ce plan réunissant les délibérations des communes, doit faire l'objet d'une délibération de l'assemblée départementale,

CONSIDERANT l'inventaire des chemins ruraux et l'intérêt à préserver ceux surlignés en vert sur les tableaux d'assemblage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la sélection des chemins ruraux pouvant servir d'itinéraires de promenade et de randonnée non motorisés, tels qu'ils figurent au surligneur vert sur le tableau d'assemblage du cadastre ci-joint (ou sur état récapitulatif des chemins ruraux concernés),

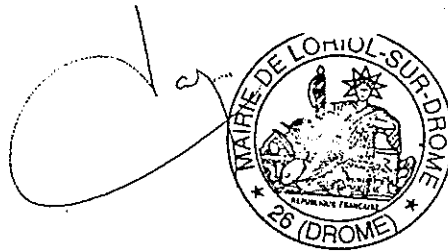
.../



<u>VOTANTS</u>	25
POUR	25
CONTRE	00
ABSTENTION	00

- S'ENGAGE à ne pas aliéner les chemins ruraux définis ci-dessus, à y maintenir la libre circulation, à conserver leur caractère touristique, public et ouvert, et à accepter s'il y a lieu un balisage homogène départemental, notamment lorsque, promus par des cartes et guides, ces sentiers sont destinés à recevoir une signalétique touristique et à empêcher l'interruption des itinéraires et pour cela à prévoir, si le maintien du tracé initial n'est pas possible, un itinéraire de substitution,
- DEMANDE l'inscription des chemins ruraux énoncés ci-dessus au P.D.I.P.R. dans la Drôme.

Fait et délibéré en Mairie, le 6 novembre 1998
POUR COPIE CONFORME
Le Maire,



INVENTAIRES DES CHEMINS RURAUX

PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE

N° des Chemins	Désignation	Début	Initial		Retenu pour le PDIPR	
			Fin	Début	Fin	
5	Ste Catherine	VC 37	VC 17	VC 37	CR 34	
7	Roudigon	CR 10 bis	Dans les bois	CR 14	Parcelle Privée ZI n°104	
8	Villarde	CR 13 bis	Maison	CR 13 bis	VC 1	
9 bis	Péoule léger Ferme Blanguingue	VC 22	Dans les bois	VC 22	Dans les bois	
10 bis	Gardette	VC 36	Limite Grâne	VC 36	Parcelle privée ZI n°91	
12	Ramières Ouest	VC 1	VC 20	VC 1	VC 20	
13 bis	Ramières	VC 2	Drôme	CR 8	D.ôtre	
14	CR 34 bis Maison	CR 34 bis	Voie privée	CR 34 bis	CR 7	
16 bis	Loriot à St Pierre	CR 34 bis	VC 22	CR 34 bis	VC 22	
17	Petites Daumes Nord	RD 204	VC 12	RD 204	VC 12	
18	Bras de Zil Sud	VC 12	VC 3	VC 12	VC 3	
21 bis	Signal	VC 6	Maison privée	VC 6	Maison privée	
21	L'Hermitte	VC 3	VC 13	VC 3	VC 13	
22	Malleval	CR 35	Limite Cliousclat	CR 35	Limite Cliousclat	
23	Loriot au Clos Chauvin	VC 22	CR 57	VC 22	CR 57	
27	Long du contre canal	RD 204	Limite Pouzin	Limite Saulce Parcelle Privée ZR n°1	RD 204	
34 bis	St Pierre	RD 104	CR 16 bis	RD 104	CR 16 bis	
35	Sarrevin	VC 6	CR 22	VC 6	CR 22	
37	Dauphin Est	CR 5	VC 16	CR 5	VC 16	
55	Petites Meilles	VC 16	Digue	VC 16	Digue	
57	Clos Chauvin	RD 104	CR 34 bis	RD 104	CR 34 bis	